



COMMUNE DE
St-Légier-La Chiésaz

COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL

No 06-2017 - Séance du 26 juin 2017 - Orale

Halle des fêtes de Praz Dagoud

Madame la présidente,
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

La mise à l'enquête a donné lieu à plusieurs oppositions qui ont été levées. Une partie des opposants a recouru à la CDAP (Cour de droit administratif et public).


Cette dernière a rendu son rapport qui est en tous points favorable à la commune. Aucun grief des opposants n'a été retenu par la cour.

Le recours au tribunal fédéral n'ayant pas été utilisé, les travaux de démolition pourront débiter dès le mois d'août prochain.

Merci de votre attention.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic
A. Bovay



Le Secrétaire
J. Steiner

St-Légier-La Chiésaz, le 26 juin 2017

M. Gérald Gygli, municipal délégué

Copie au bureau du conseil communal